



Droits à l'eau et à la terre, une lutte en commun

Déclaration de Dakar contre l'accaparement de l'eau et des terres

Nous, organisations de la société civile engagées dans la défense des droits à la terre et à l'eau, nous nous sommes réunies à Dakar dans le cadre du Forum Social Africain pour lutter et protester contre les accaparements de toutes nos ressources naturelles, à partir de l'eau et de la terre, et contre les violations systématiques des droits de l'homme qui les accompagnent. Le partage de nos idées nous a amené à reconnaître la solidarité essentielle de nos combats, étant donné le caractère inextricable de l'accaparement des ressources naturelles, de l'eau et de la terre en particulier.

Aujourd'hui, plus de 200 millions d'hectares de terres seraient accaparées dans le monde entier. Ainsi les profits faramineux d'une élite sont construits sur la violation systématique des droits de la majorité de paysans, habitants de quartiers informels, pêcheurs, communautés d'éleveurs et nomades qui sont expropriés de leur terres et moyens de subsistance par la violence, l'intimidation et les tortures. L'accaparement des terres s'accompagne toujours de l'accaparement de l'eau. De même, les cultures non-durables consommatrices d'eau, la privatisation des services de distribution et gestion des eaux, la contamination incontrôlée des nappes produite par les exploitations minières, l'éviction des communautés pour la constructions de barrages, la militarisation des points d'accès à l'eau, l'expulsion des pêcheurs et des éleveurs de leur milieu de vie, et la pénalisation de la pauvreté hydrique sont autant d'instance d'accaparement de l'eau. La criminalisation des militant-e-s qui se battent pour la protection des biens communs est aujourd'hui un phénomène courant, quoique caché par les autorités. Car la terre et l'eau sont des ressources de plus en plus rares, et par conséquent cruciales pour la sécurité des sociétés et la souveraineté des États. Or, la rareté qui est à la base de la crise hydrique et de la crise foncière n'est pas une donnée naturelle, elle est construite par des enjeux politiques, géostratégiques et financiers.

Dans notre engagement militant, notre solidarité est bâtie sur des principes et convictions qui nous unissent :

1. les droits humains à l'eau et à la terre sont fondamentaux et essentiels pour la vie. Toutes et tous, hommes et femmes, adultes et enfants, riches ou pauvres, doivent pouvoir en jouir.
2. L'eau et la terre sont non seulement des ressources naturelles vitales, mais aussi une partie de notre héritage commun, dont la sécurisation et la gouvernance doivent être préservées par chaque communauté pour le bien commun de nos sociétés et de l'environnement, aujourd'hui et pour les générations à venir.
3. L'Eau et la Terre sont des biens communs, et pas des marchandises.
4. Le mandat légal et constitutionnel que nous reconnaissons à l'État est celui de représenter l'intérêt des peuples. Raison pour laquelle l'État a le devoir de s'opposer à toute politique nationale ou traité international qui menacent les droits humains à l'eau et à la terre.
5. Les politiques de gestion de la terre et de l'eau doivent favoriser la réalisation de l'équité sociale, l'égalité de genre, la santé publique et la justice environnementale.

C'est pourquoi, avec les sociétés civiles, en Afrique et dans le monde,

Nous nous engageons à

- ✦ sensibiliser, former et organiser les citoyen-ne-s et les communautés pour construire un mouvement fort et solidaire pour reconnaître et faire respecter nos droits à la terre et à l'eau ;
- ✦ Défendre dans toutes les instances le droit des citoyen-ne-s et des communautés au consentement préalable, libre et éclairé vis-à-vis des institutions dans la gouvernance des ressources naturelles ;
- ✦ mettre en synergie les groupes engagés et en lutte contre l'accaparement de l'eau et de la terre pour former des plateformes nationales de gouvernance des ressources naturelles.

Nous demandons aux États

- ✦ d'appliquer immédiatement les directives volontaires de la FAO sur le foncier et la gestion des ressources naturelles, et de garantir la justiciabilité effective des droits y compris ;
- ✦ de s'engager dans la mise en place du droit humain à l'eau qui a été reconnu et explicité par la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies 69/2010, en adoptant les mesures constitutionnelles et législatives garantissant à toutes et tous la disponibilité et l'accessibilité de l'eau et des services d'assainissement, ainsi que la justiciabilité concrète du droit à l'eau ;
- ✦ de reconnaître, respecter et protéger les droits collectifs coutumiers sur l'accès, la sécurisation et la gouvernance du foncier et de l'eau ;

Per Info e adesioni :

Comitato italiano Contratto Mondiale sull'acqua- info@contrattoacqua.it ; Cospe - Firenze (Italia) - raineri@cospe-fi.it

- ✧ de reconnaître, respecter et protéger les droits des groupes vulnérables et marginalisés, des femmes et des jeunes en particulier, concernant l'accès, la sécurisation et la gouvernance de la terre et de l'eau ;
- ✧ de rejeter les politiques nationales et les traités internationaux favorisant la privatisation et la marchandisation des ressources naturelles et l'accaparement de l'eau, dont particulièrement les cartes pré-payées pour l'accès à l'eau, l'ajustement automatique du tarif, et les Accords de Partenariat Économique entre UE et pays ACP, aussi bien concernant les biens que les services ;
- ✧ de dénoncer les classements climat des affaires (*doing business*) de la Banque Mondiale, qui ne s'appuient que sur le registre de la spéculation, au détriment des critères sociaux et environnementaux, et favorisent l'accaparement des terres et de l'eau.

Nous demandons aux États et aux institutions internationales

- ✧ d'approuver explicitement la promotion des droits humains, dont le droit à l'eau et à l'accès à la terre, dans le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda ONU post-2015 ;
- ✧ de fonder les relations de coopération et partenariat sur les impératifs du droit au développement, au profit des communautés et non des intérêts économiques et géopolitiques ;
- ✧ d'adopter un Protocole Additionnel au Pacte International pour les Droits Économiques, Sociaux et Culturels des Nations Unies (PIDESC) spécifiant les obligations des États en matière de droit à l'eau et à l'assainissement.

Nous appelons les sociétés civiles, les mouvements sociaux, les ONGs et les syndicats, à partir du Forum Social Africain, à adopter cette plateforme et soutenir ses revendications avec tous les moyens à disposition. Ce n'est qu'en solidarisant nos luttes, à partir de la protection de nos droits aux ressources essentielles pour la vie, que nous pourrions faire entendre la voix de la société civile dans les négociations vers l'adoption des Objectifs du Développement Durable post-2015, l'application des directives internationales et régionales sur le foncier et les ressources naturelles, et la COP 2015 pour la protection de l'environnement. Rendez-vous à Tunis pour renforcer la convergence des luttes et faire un bilan de notre engagement et des étapes à suivre .

Eau et terre même dégâts même combats !

Dakar 19 octobre 2014 - Liste des organisations signataires :

- **CMAT Convergence malienne contre l'accaparement des terres – Mali :**
UACDDD, Union des Associations et Coordinations d'Association pour le Développement et la Défense des Droits des Démunis - Mali ; **CNOP**, Coordination Nationale des Organisations Paysannes – Mali ; **AOPP**, Association des organisations professionnelles paysannes – Mali ; **CAD**, Coalition des Alternatives Africaines Dette et Développement – Mali ; **LJDH**, Ligue pour La Justice, le Développement et les Droits Humains – Mali
- **CICMA – Comité italienne pour le Contracte Mondial de l'eau – Italia**
- **COSPE - Italia**
- **ISODEC**, Integrated Social Development Centre – **Ghana**
- **ActionAid – Senegal - ActionAid - Gambia**
- **MARICAM**
- **Jokoni Maaya**, Groupe de réflexion Joko Ni Maya – **Mali**
- **ASAPSU**, Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire et Urbaine – **Cote d'Ivoire**
- **SOS Sahel International - Burkina Faso**
- **International Food Security Network**
- **ENDA Prônât**, Pour une agriculture saine et durable - **ENDA Rup - Sénégal**
- **Collectif de Ndiael**, Collectif de défense de Ndiael – **Sénégal**
- **CNCR**, Conseil national de concertation et de coopération des ruraux – **Sénégal**
- **RADDHO**, Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme – **Sénégal**
- **LSDH**, Ligue Sénégalaise des Droits Humains – **Sénégal**
- **ASRADEC**, Association Sénégalaise de Recherche et d'Appui pour le Développement Communautaire – **Sénégal**
- **Eau Vive**, Association de solidarité internationale – **Sénégal**
- **COCIDEAS**, Conseil citoyen droit à l'eau et à l'assainissement – **Sénégal**
- **Panos Institute, ONG** africaine indépendante d'appui aux médias, communication – **Sénégal**
- **USE**
- **PAEDD**, Panafricaine pour l'Education Citoyenne au Développement Durable et Solidarité Internationale – **Sénégal**
- **Jeunesse Panafricaine – Senegal**
- **IPAR**, Initiative Prospective Agricole et Rurale – **Sénégal**
- **Alternative – Niger**
- **International Initiatives**
- **Forum des Organisations de la Société Civile Malienne – Mali**
- **COCIDIRAIL**(Collectif citoyen pour le développement intégré et la restitution du rail malien) **Mali**
- **FORAM**, Forum pour un autre Mali - **Mali**
- **COPAGEN**, Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain
- **ANDDH**, Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme – **Niger**
- **Alternatives de Développement pour la Vie sur Terre – Mali**
- **USOFORAL**, Comité Régional de Solidarité des Femmes pour la Paix en Casamance - **Sénégal**

Per Info e adesioni :

Comitato italiano Contratto Mondiale sull'acqua- info@contrattoacqua.it ; Cospe - Firenze (Italia) - raineri@cospe-fi.it